

## RENTÉE SCOLAIRE 2014 DES ÉLÈVES HANDICAPÉS : TOUJOURS AUSSI DIFFICILE

- ✓ L'incompréhension des familles qui voient partir l'accompagnant de leur enfant après quelques jours de rentrée
- ✓ Des accompagnants devant faire une période d'essai de 6 à 8 ans en CDD pour prétendre passer en CDI !

La rentrée scolaire de 2014 est plus que jamais cacophonique pour les familles et les accompagnants des élèves handicapés. Sur le terrain les textes se télescopent et complexifient les recrutements pourtant souvent anticipés correctement, au grand désarroi des familles.

La création d'un CDI au sein de l'Éducation nationale pour les accompagnants scolaires renommés **AESH** qui ont fait 6 à 8 ans de période d'essai, **ne reste qu'une demi-mesure !**

**La FNASEPH, fédération d'associations qui regroupe des dizaines de milliers de familles, rappelle les faits et demande enfin du courage politique :**

Car :

- ✓ Le passage en CDI ne sortira pas les Accompagnants de la précarité (temps partiels imposés, rémunérations faibles de 680 euros net par mois insuffisantes pour vivre, d'où la persistance d'un turnover encore important).
- ✓ La formation et le diplôme proposés – inférieurs au bac- ne répondent :
  - ni aux besoins des jeunes pour faciliter leur accès aux apprentissages
  - ni aux missions confiées aux AVS (60% des AVS ont actuellement un bac +2 ou plus).La rétribution des AESH ne sera même pas valorisée s'ils accèdent à ce diplôme par VAE.
- ✓ Plus de la moitié des jeunes handicapés reste accompagnée par un Accompagnant en contrat aidé (deux ans) dont l'accès au CDI n'est aucunement garanti ; c'est une situation injuste, inéquitable, contraire à l'esprit de nos institutions et qui semble appelée à s'amplifier.
- ✓ Selon leurs besoins et sans rupture de parcours, les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'accompagnants sur tous leurs lieux et temps de formation et de socialisation (périscolaire, loisirs, stages de formation, apprentissage etc.).

Grâce à un accompagnement tout temps de vie, **un gouvernement soucieux de la précarité de l'emploi pourrait alors proposer des emplois d'AESH à temps plein.**

La FNASEPH demande enfin du courage politique pour :

- ✓ Que les familles puissent enfin bénéficier d'un vrai service d'accompagnement au niveau départemental : analyses des pratiques, remplacement des accompagnants en cas de maladie, anticipation des besoins, gestion de l'accompagnement sur tous les temps de vie, y compris pour les stages et les activités d'apprentissage culturel et social, organisation de coopérations entre les différents professionnels, ....
- ✓ Qu'une «formation-action» innovante de tous les personnels enseignants et éducatifs, à partir d'une analyse solide des besoins pédagogiques, en s'appuyant sur tous les outils adaptés disponibles, s'élabore et réponde complètement à la définition **d'une école et d'une société inclusive**.

La FNASEPH demande au Premier ministre un plan d'action à 3 ans pour un parcours de qualité sans rupture, avec si besoin est, des accompagnants **sur tous les lieux et temps de vie des jeunes en situation de handicap, dans l'esprit de la loi de 2005 et à l'appui des préconisations de Mme Pénélope Komitès**. La FNASEPH revendique que cette feuille de route soit détaillée lors de la Conférence Nationale du Handicap prévue fin 2014, car le handicap ne s'arrête pas à la sortie de l'école, il demeure pour aller au centre de loisirs, en stage professionnel ...

### **QUESTION à Sophie CLUZEL, présidente de la FNASEPH**

- Comment s'est passé cette rentrée 2014 ?

**SC.** : Le quotidien des familles handicapées, hélas, est assez semblable à chaque rentrée ...mais celle-là est particulièrement incompréhensible pour les familles et les accompagnants.

La FNASEPH déplore que le gouvernement ait arbitré la reconnaissance de diplôme avec aussi peu d'ambition. Quelques semaines après la rentrée, de nombreux parents se retrouvent dans la situation ubuesque de voir partir l'Accompagnant de leur enfant pourtant présent le jour de la rentrée.

L'anticipation positive de mai /juin pour recruter et préparer la rentrée se voit anéantie par notamment la circulaire du 8 juillet !

Que comprendre ? La volonté de professionnaliser au préalable de la prise de poste sur la base d'un niveau 5 (jusqu'à présent le niveau BAC était requis) entraîne le départ de dizaines d'accompagnant après quelques jours de services auprès des enfant handicapés, jugés «surdiplômés» pour accompagner le parcours de vie des jeunes en situation de handicap. Il persiste une regrettable confusion entre des missions d'aide à la personne et des missions d'accompagnement aux apprentissages de jeunes en devenir.

Les jeunes handicapés pour augmenter leur qualification professionnelle, sésame pour un emploi, doivent pouvoir compter sur un accompagnant lui-même suffisamment qualifié.

*La FNASEPH, Grandir à l'école pour un parcours en société, regroupe des associations nationales et des collectifs associatifs départementaux pour faciliter le parcours scolaire social et d'insertion professionnelle et développer l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, en tous lieux et temps de vie, en milieu ordinaire.*

*Réunissant indirectement plusieurs centaines de familles concernées par toutes les formes de handicap, la FNASEPH est un interlocuteur impliqué au plan national auprès des législateurs et des gouvernants pour faire progresser les idées, les initiatives, les lois et les pratiques favorisant une meilleure insertion des jeunes en situation de handicap dans la société et notamment le système éducatif.*

*Pour en savoir plus : <http://www.fnaseph.fr/>*